

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1707

présenté par

M. Chassaigne, M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 25

À l'alinéa 27, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« et les maires des communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une modification de l'amendement présenté par la commission des Affaires Economiques qui permet d'inclure également les maires dans cette représentation.